

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Jean DUBUET
M. Thierry FALCONNET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. François DESEILLE	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	Mme Lydie CHAMPION
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	M. Louis LEGRAND	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick ORSOLA	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	M. François NOWOTNY	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	

Membres absents :

M. Michel JULIEN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Alain HOUPERT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUEMENT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2016 à Solidarité Femmes 21

L'association SOLIDARITE FEMMES 21, créée en 1982 à Dijon, conduit son action en direction des femmes victimes de violences conjugales via un accompagnement multidirectionnel :

- écoute et suivi psychologique ;
- aide à la régularisation, la subsistance, la recherche de logement ;
- aide juridique, accompagnement médical et administratif ;
- recherche de formation d'apprentissage de la langue française et de partenaires pour l'accès à l'emploi des femmes dans l'agglomération dijonnaise.

En 2015, dans le cadre de permanences d'accueil dans sept lieux différents sur l'agglomération, ainsi que dans six autres lieux de permanence sur l'ensemble de la Côte d'Or, 6 salariés de SOLIDARITE FEMMES 21 ont accueilli 766 femmes -dont 595 nouvelles demandes- victimes de violence conjugale pour un soutien ponctuel ou sur la durée.

Les principaux objectifs au titre de l'année 2016 sont les suivants :

- poursuivre l'accueil de ces victimes au sein d'un espace d'expression pour leur permettre de se reconstruire ;
- accompagner socialement et/ou psychologiquement ces femmes.

Le budget 2016 de Solidarité Femmes 21 est de 357 810 € dont :

- 233 300 € de DDCS-ACSE-DRDFE-FIPD ;
- 25 000 € du Conseil Départemental ;
- 27 000 € de la CAF - CPAM ;
- 19 500 € des communes.

Le Grand Dijon apporte son soutien financier à SOLIDARITE FEMMES 21 depuis 2007, compte tenu du cadre intercommunal de son intervention au titre de l'accès aux droits.

Au regard de son activité structurante sur le territoire communautaire, il est proposé que le Grand Dijon alloue une subvention de 4 000 €, soit le même niveau qu'en 2015.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2016 de 4 000 € à Solidarité Femmes ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2016

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 21 PROCURATIONS